



Services de l'approvisionnement et des contrats
30, rue Victoria
Gatineau (Québec) K1A 0M6

MODIFICATION DE LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Par la présente, la demande de renseignements est modifiée; sauf indication contraire, toutes les autres modalités de la demande de renseignements restent les mêmes.

N° de la modification :	Date de la modification :
3	Le 1 août 2016

Bureau du directeur général des élections – [N° du dossier] :
ECPB-RFI-16-0091

Titre :
Modèle de planification intégrée des ressources (MPIR)

Date de clôture :
Le 8 août 2016, à 14 h (heure de Gatineau)

QUESTIONS – Prière d'adresser toute question à l'autorité contractante :
Bureau du directeur général des élections Services de l'approvisionnement et des contrats 30, rue Victoria Gatineau (Québec) K1A 0M6 fournisseur@elections.ca

Attention :	N° de tél. :
Pascal Bouchard-Phillips Conseiller principal, Services de l'approvisionnement et des contrats	819-939-1488

Soumettre la réponse en utilisant le questionnaire en ligne :
http://electionscanada.sondages- surveys.ca/s/RFIPS/langfra/
Les documents supplémentaires et les matériaux additionnels peuvent être soumis à :
fournisseur@elections.ca

Partie 1. Interprétation

- 1.1** Élections Canada modifie par la présente et conformément à ce qui suit la demande de renseignements (DR) concernant le Modèle de planification intégrée des ressources (MPIR) qui porte le numéro ECPB-RFI-16-0091 datée du 11 juillet 2016. La présente modification fait partie intégrante de la DR.
- 1.2** Tous les mots et expressions définis dans la DR et employés dans la présente modification ont le sens qui leur a été donné dans la DR, à moins qu'ils ne soient définis autrement dans le présent document et sous réserve du contexte.

Partie 2. Questions et réponses

Les questions suivantes ont été posées en réponse à la DR et, par la présente, Élections Canada répond comme suit :

2.1 Question n° 7

Puisqu'il est difficile de passer d'une page à l'autre dans le questionnaire en ligne de la DR, pourriez-vous y ajouter des numéros de pages pour en faciliter la navigation?

Réponse : Veuillez consulter la réponse à la question 4 de la Modification de la DR 2.

2.2 Question n° 8

À la section 1.3.2, à la page 5 de la DR, vous mentionnez les principaux facteurs opérationnels qui doivent faire partie du MPIR. Pouvez-vous préciser le sens de « Maintien en poste »? Quels procédés de gestion des talents sont visés par ce facteur et doivent faire partie de la solution?

Réponse :

Du point de vue financier, en vertu du *Règlement de l'impôt sur le revenu*, la règle générale veut que le délai de conservation pour les livres, les dossiers ainsi que les comptes et documents sources connexes soit d'au moins six ans après la fin de la dernière année d'imposition à laquelle ils se rapportent. L'année d'imposition correspond à la période comptable pour les sociétés et à l'année civile pour tous les autres contribuables.

Du point de vue des Ressources humaines, les employés embauchés durant des élections générales devraient idéalement être disponibles pour les élections générales suivantes. Selon la constitution canadienne, des élections générales doivent avoir lieu au moins tous les cinq ans. En vertu du système parlementaire actuel du gouvernement du

Canada, c'est le premier ministre qui convoque habituellement les élections générales à sa discrétion, bien que celles-ci puissent avoir lieu n'importe quand si le gouvernement perd la confiance du corps législatif.

Élections Canada cherche à obtenir la participation des intervenants afin d'évaluer les paramètres que leurs solutions peuvent prendre en considération, et voudrait avoir de l'information sur les caractéristiques qui peuvent faciliter ou élargir les capacités existantes en matière de gestion des talents. À l'heure actuelle, les procédures détaillées ciblées d'Élections Canada en matière de gestion des talents ne sont pas disponibles.

2.3 Question n° 9

Lorsque vous parlez de « Rapport des renseignements financiers », faites-vous seulement référence aux résultats de la paie, ou à autre chose en plus?

Réponse : Le Rapport des renseignements financiers s'entend du grand livre général ou d'un autre livre d'inscriptions définitives comportant les résumés des opérations d'une société ou d'une personne qui ont été reportées d'une année à l'autre. Le Rapport des renseignements financiers renvoie aussi à tout rapport portant sur des documents financiers qui résumement les opérations et comprend les documents requis pour appuyer ces opérations.

2.4 Question n° 10

Pourriez-vous décrire la structure de l'organisme lorsqu'il ne s'agit pas d'une année électorale? C'est-à-dire l'organisme permanent en ce qui concerne le nombre d'employés, le nombre de postes à temps plein ou partiel, le nombre de bureaux, etc.

Réponse :

En dehors d'une période électorale, les activités d'Élections Canada se tiennent à deux endroits : soit un bureau à Gatineau où travaille le personnel administratif de l'administration centrale et un centre de distribution à Ottawa.

En plus de ses quelque 500 employés à temps plein, Élections Canada embauche à contrat ou nomme environ 370 travailleurs, directeurs du scrutin et agents de liaison en région dans l'ensemble du pays pour des périodes variables.

2.5 Question n° 11

Offrez-vous des avantages (assurance vie, assurance maladie, pensions de retraite, etc.) à vos employés? Il faudra tenir compte de ces avantages dans les calculs de la paie.

Réponse : À l'heure actuelle, les membres du personnel électoral embauchés dans l'ensemble du Canada pour travailler durant une période électorale ne sont pas considérés comme des employés. Ils ne sont donc pas admissibles aux avantages sociaux tels que l'assurance vie, les soins de santé, le régime de retraite, etc. Les seules déductions actuelles de ces employés sont celles relatives à l'impôt sur le revenu et aux contributions du Régime de pensions du Canada et de l'assurance-emploi, ainsi que d'autres déductions particulières de chaque province.

2.6 Question n° 12

Dans le questionnaire en ligne de la DR, y a-t-il une limite de caractères dans les boîtes de réponses et de commentaires?

Réponse : À notre connaissance, il n'y a pas de nombre maximum de caractères qui soit assigné aux boîtes de commentaires ou de réponses.